



Compte rendu du Conseil de Faculté
Séance du 29 janvier 2024

	Présent	Représenté par	Absent/excusé
M. Jean-Gabriel CONTAMIN	X		
<u>Personnalités extérieures</u>			
Mme Carole VAN GOETSENHOVEN, Premier président de la Cour d'appel de Douai ou sa représentante,		Vincent Dupont	
Mme Evelyne MERCHEZ		Jacques Lecompte	
M. Eddie JACQUEMART, représentant du Conseil municipal de Lille		Vincent Dupont	
Représentant.e du Conseil régional			X
Monsieur le Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou son représentant		Jacques Lecompte	
M. Alain CADET			X
M. Marc BARONNET, représentant du Président de la Cour administrative d'appel de Douai		Gilles Toulemonde	
Mme Delphine LECAILLE			X
<u>Enseignant-e-s collègue A</u>			
M. Aymeric POTTEAU	X		
Mme Sandrine CHASSAGNARD-PINET			X
M. Denis VOINOT	X		
Mme Johanne SAISON		Aymeric Potteau	
M. Christian BEN LAKHDAR	X		
Mme Anne-Cécile DOUILLET	X		
M. Eric KERCKHOVE	X		
Mme Carole BACHELOT	X		
<u>Enseignant-e-s collègue B</u>			
M. Gilles TOULEMONDE	X		
Mme Frédérique LE DOUJET			X
M. Vincent DUPONT	X		
M. Perry MAURY	X	Gilles Toulemonde	
Mme Nathalie ETHUIN	X		
M. Tristan HAUTE	X		
Mme Sidonie VERHAEGHE	X		
M. Barnaby PELL	X		
<u>Collège BIATSS</u>			
M. Jacques LECOMPTE	X		
Mme Violaine SANDER	X		

Mme Aline DHERBET		Violaine Sander	
M. Younès HADDADI	X	Anne-Cécile Douillet	
Collège usagers			
Mme Adria MADELIN (suppléant : M. Florian SURMONT)			X
M. Gaspard LEVEUGLE (suppléant M. Clément WEPPE)			X
Mme Shehrazade MESSAOUDI (suppléante : Illona Vermeersch)			X
M. Tomas KEBBATI (suppléante : Mme Anaïs GOLLAIN)	X		
M. Gaëtan BEST (suppléant : M. Samuel GOMEZ)			X
M. Samuel RIGAUD (suppléante : Mme Alice BIERRET)			X
Mme Claire CATHELAIN (suppléant : M. Vito CHOLLET)			X
M. Christian MALENGELE		Aymeric Potteau	
Mme Messyla DE ANDRADE (suppléant : M. Louis BOUCLY)		Gilles Toulemonde	
Mme Romane DELERUE (suppléant : M. Louka STAWSKI)		Mélanie Pinte	
Mme Mélanie PINTE (suppléante : Mme Jeanne DAVAINÉ)	X		
Mme Lucie MEGNIEN (Suppléant : M. Enzo EVRARD)		Mélanie Pinte	
Membres invités			
M. Jean-Charles Louche	X		
M. Tony Delettrez	X		
M. Jacques Lecompte	X		
M. Olivier Lanselle	X		

Informations

Sur le compte rendu du Conseil de Faculté :

➔ Le compte rendu du Conseil de Faculté du 29 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Sur les événements prochains sur le Campus :

M. le Doyen énumère brièvement les différents événements :

- La journée portes ouvertes du 3 février ;
- Les inaugurations des amphithéâtres Olympe Démarez et Gisèle Halimi ;
- La conférence de M. Paul Cassia, professeur de Droit public à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, et qui s'intitule « Promouvoir l'éthique publique » ;
- L'élection des conseils de composantes (12 et 13 mars).

Sur des modifications du calendrier des Conseils de Faculté :

Après la lecture des procurations, M. le Doyen présente les modifications du calendrier des Conseils de Faculté : l'un d'eux se tiendra le 4 mars, avant de préciser qu'un autre se tiendra le 25 mars et le 3 juin (premier Conseil avec la nouvelle composition). Durant ce Conseil, l'élection de la personnalité extérieure sera à l'ordre du jour.

Sur le DESN et les informations liées à la conférence des Doyens :

M. le Doyen évoque la réforme de la formation des notaires. La voie professionnelle et la voie universitaire fusionnent. La convention nationale a déjà été validée. Les discussions avec l'Institut national de formation des notaires local sont en cours, le but étant qu'une partie des enseignements soit dispensée à la Faculté, notamment pour que ces apprenants puissent pleinement participer à la vie de la Faculté. Le prochain Conseil de mars portera sur le vote de cette convention avant le passage en Conseil de la formation et de la vie universitaire (CFVU). Il faut en effet que la convention soit validée pour que les étudiants actuellement en Master évitent le passage devant un jury spécifique.

Sur des changements de responsabilité au sein de la Faculté et des titularisations :

M. le Doyen indique que deux recrutements de PRCE/PRAG sont prévus. L'un en économie où a été classé premier M. Benjamin Leray, déjà enseignant contractuel chez nous. L'autre en allemand spécifique pour lequel a été classée première Mme Eva Wenner, actuellement en stage en lycée qui nous rejoindrait sous réserve de titularisation.

Au CRDP, Mme Véronique Bourginaud devient co-directrice et Mmes Elsa Bernard et Amandine Blandin-Carolo sont remplacés par MM. Thémistoklis Raptopoulos et Christophe Parent à l'ERDP.

Concernant les formations, M. Michel Depuis, actuel responsable du Master Juriste d'Entreprise, sera associé pour l'année qui vient par Mme Bertille Ghandour et M. Olivier Lutun, maître de conférences à l'Université Polytechnique Hauts-de-France (Valenciennes). Il s'agit de préparer sa succession. M. le Doyen ajoute que M. Lutun est très porté sur les questions d'apprentissage et intervient déjà dans la formation. Suite à discussion, il ajoute que cet arrangement ne porte que sur l'année qui vient et que la nouvelle équipe décanale aura l'occasion de se positionner quant à la suite.

Sur la nouvelle application de gestion des salles :

M. le Doyen rappelle les différentes particularités d'ADE, la nouvelle application de gestion des salles. Il rappelle que celle-ci a été imposée par l'Université de Lille en vue de disposer d'une même application sur l'ensemble des Campus de l'Université. Sa mise en place sur le Campus Moulins a été plusieurs fois repoussée parce que la Faculté avait demandé de conserver certaines des particularités de sa propre application (pas entre deux cours de 10 minutes et pas de 15 minutes ; articulation avec l'application CaptaCursus qui permet la ventilation des étudiants en groupe de TD et la gestion des examens). Si ces fonctionnalités marchaient lors des tests réalisés en fin d'année dernière dans un 'bac à sable', elles ont beaucoup moins bien fonctionné lorsqu'il a fallu les mettre en œuvre pour la rentrée de janvier. Dans un moment où le service planning fonctionnait avec une collègue au lieu de quatre.

Comme les anomalies se sont multipliées, il a été décidé de reporter le début des TD de langues, puis des TD disciplinaires de licence d'une semaine, le temps que les groupes soient correctement constitués. M. le Doyen remercie les étudiants et les enseignants pour leur patience face à cette situation. Il remercie le service planning pour avoir tenu la barre, au mépris de leurs heures de repos et de leur santé.

M. Toulemonde s'associe aux remerciements mais regrette que la situation se soit détériorée au fil des ans. M. le Doyen répond que le suivi de l'Université était déjà moindre à la suite du décès de l'informaticien qui a développé CaptaCursus. Il souligne que la Faculté avait été prévenue que, si elle ne passait pas sur ADE, le suivi de l'articulation entre CaptaCursus et Celcat ne serait plus du tout assuré par l'Université.

M. Voinot avance que la Faculté devrait proposer des évolutions techniques avec retour d'expérience terrain. M. le Doyen apporte quelques précisions sur le logiciel : l'Université n'est pas en charge de développer le logiciel et tout ajout de fonctionnalité est coûteuse. Le recrutement d'un agent venant de la Faculté de médecine et déjà habituée à l'utilisation de ce logiciel permet de soulager le service.

M. Potteau s'interroge sur la rentrée universitaire 2024. Le délai des inscriptions pédagogiques rend plus délicates la création et la répartition des groupes de TD. Se pose la question de la stabilisation des effectifs en amont pour éviter de se confronter de nouveaux aux mêmes difficultés. M. le Doyen dit n'avoir pas de solution de court terme à ce souci. A moyen terme, le démarrage des TD de langues plus tard pourrait être une solution. M. Lanselle rappelle que les inscriptions pédagogiques du second semestre avaient été anticipées cette année, mais que les problèmes techniques n'ont pas permis d'en bénéficier.

Sur les questions institutionnelles

Sur la constitution d'un groupe de travail (GT) « Calendrier » :

M. le Doyen rappelle que c'est une demande issue de la Commission « Vie des Personnels ». Il s'agit d'avoir une vision prospective en allant comparer avec les calendriers d'autres établissements ou d'autres composantes, tout en respectant le cadre juridique. Il cite l'exemple de l'Université de Bordeaux. Est ainsi proposée la création d'un groupe de travail constitué des membres du Conseil de Faculté et animé par Mmes Aline Dherbet et Cécily Oden, assesseures qualité de vie au travail. Les travaux s'axeront sur l'incidence du calendrier universitaire sur les enseignants, les personnels Biatss et les étudiants.

Mme Douillet demande si les modalités d'évaluations peuvent être incluses dans ce groupe de travail. M. le Doyen ne s'y oppose pas, indiquant qu'un groupe de travail sur les Licences créé au sein de la Conférence des Doyens avait souligné qu'on consacre aujourd'hui en licence autant de semaines aux enseignements qu'aux examens. M. Potteau s'interroge sur ce groupe de travail, en soulignant que la question de l'évaluation doit d'abord être abordée sous l'angle de la formation. M. le Doyen répond que les modifications en matière d'évaluation ne sont qu'une des pistes de réflexion et que ce GT a surtout pour objet de voir comment sont organisés concrètement les calendriers dans d'autres Facultés homologues.

Il s'agit de nourrir la réflexion, sachant que les choix seront portés par la nouvelle équipe décanale et le nouveau Conseil de Faculté.

➔ La constitution d'un groupe de travail « Calendrier » est approuvée à l'unanimité par le Conseil de Faculté.

A ce stade, sont volontaires pour y participer :

- M. Olivier Lanselle
- Mme Nathalie Ethuin
- Mme Aline Dherbet
- Mme Cécily Oden
- M. Vincent Dupont
- M. Aymeric Potteau
- M. Gilles Toulemonde

- M. Barnaby Pell
- Mme Violaine Sander
- Mme Anne-Cécile Douillet
- M. Jean-Gabriel Contamin

Sur la constitution d'un GT « règlement intérieur »

M. le Doyen annonce que l'Université a validé les statuts de la Faculté, lesquels renvoient à un règlement intérieur sur certains points. Il s'agit d'anticiper l'élaboration du nouveau règlement qui sera validé par le nouveau Conseil de Faculté. Pour le moment, l'Université doit envoyer une trame aux différentes composantes.

Ce règlement devrait notamment intégrer les statuts propres à chaque section et institut. M. Ben Lakhdar questionne la nature de ces statuts, qui ressemblent à ce stade davantage à des chartes. M. le Doyen affirme que, selon lui, les sections n'ont pas à fournir de textes tous strictement uniformes mais que les textes doivent respecter la philosophie de chaque section. M. le Doyen transmettra les textes actuels qui régissent le fonctionnement des sections à l'ensemble des collègues, pour faciliter une discussion entre eux au sein de chaque section.

- ➔ La constitution d'un groupe de travail « Règlement Intérieur » est approuvée à l'unanimité par le Conseil de Faculté.

A ce stade, sont volontaires pour y participer :

- M. Jacques Lecompte
- M. Jean-Charles Louche
- M. Tristan Haute
- M. Aymeric Potteau
- M. Tony Delettrez
- M. Jean-Gabriel Contamin

Sue les questions de formations

Sur la procédure d'autoévaluation des formations :

Les dossiers d'autoévaluation par mention seront présentés lors du Conseil de Faculté du 25 mars. M. le Doyen affiche en détail les éléments du dossier : une première fiche descriptive, un ensemble d'indicateurs quantitatifs à retrouver sur une plateforme dédiée, des commentaires qualitatifs à ajouter rubrique par rubrique. M. le Doyen remercie les services de scolarité pour avoir accepté de collecter les indicateurs quantitatifs, faute de quoi on peut supposer qu'un ensemble de responsables de mention n'auraient pu y parvenir. Le Conseil de Faculté doit voter chacun des dossiers avant remontée au CFVU.

M. le Doyen précise que ce vote ne vaudra pas accord sur les projets d'évolution qui seraient proposés par les collègues. Il vaut seulement quant à la qualité du dossier d'autoévaluation remonté. Il rappelle que, si un dossier est bien évalué par l'HCERES, cela vaudra accréditation pour la mention si elle ne fait pas l'objet de modifications importantes. Il ne sera dès lors pas nécessaire de constituer un dossier d'accréditation, ce qui allègera considérablement la tâche des collègues impliqués.

M. Dupont s'étonne du manque de cadrage financier. Poursuivre à l'identique signifie que rien n'est pensé au niveau de l'Université. A cela, M. le Doyen réagit en expliquant que des groupes de travail ont été lancés, mais qu'il n'y a en effet aucun cadrage à ce stade. Sachant qu'à ce stade, il s'agit de travailler sur l'architecture des formations et non sur le contenu de celles-ci.

M. le Doyen regrette l'absence ou le manque de fiabilité du calcul du coût en heures par étudiant (H/E) des formations. Ce qui rend plus compliqués les discussions, les décisions et les arbitrages.

Il poursuit son propos en expliquant que, selon lui, il s'agira de construire les maquettes en prenant en compte les considérations pédagogiques pour que les étudiants bénéficient de la juste formation. S'auto-restreindre au regard du sous-encadrement de la Faculté pourrait justifier par la suite qu'on n'accorde pas de postes à la composante en prenant en compte un « taux d'encadrement » calculé sur le rapport entre la maquette et le potentiel enseignant, qui bénéficie aux composantes dont les formations sont coûteuses en heures d'enseignement par étudiant.

Sur l'évolution des capacités d'accueil limitées (CAL) en licence :

Monsieur le Doyen rend compte des arbitrages de Mme la Rectrice concernant les CAL en licence :

- Filière Administration Economique et Sociale : baisse de CAL de 60 étudiants
- Filière Science Politique : baisse de 150 étudiants en deux ans (soit 75/an) ;
- Filière Droit : aucune baisse.

M. le Doyen précise que les étudiants de droit sont originaires de la région académique, à l'inverse des étudiants en science politique. Et que plusieurs licences en science politique doivent ouvrir l'an prochain. En postulant que ce sont peut-être ces éléments qui expliquent la décision de la rectrice, a minima pour la science politique.

Concernant l'enseignement à distance, la situation reste inchangée mais des discussions sont prévues pour l'année à venir en raison des différences de tarifs entre les facultés.

Sur la Convention CECA :

M. Patrick Meunier, responsable du Master Droit de la mer, intervient sur cette convention-partenariat, conclue en 2017 entre le collège Jeanne de Constantinople, à Nieppe, et l'Université. Pour cette quatrième édition, ce sont des étudiants de Master Droit de la mer qui ont été sélectionnés pour tutorer une classe de 4^{ème}. Le projet éducatif s'axera sur la citoyenneté et la culture européenne.

Dans le détail, la thématique retenue est la protection de la ressource aquatique qui présente des enjeux au niveau local, national et international. M. Meunier cite la loi Résilience de 2021, qui a modifié le Code de l'Education, en indiquant que : *« est dispensé tout au long de la formation scolaire et ça d'une façon adaptée à chaque niveau et donc ici, on retrouve étudiants et collégiens avec tout un ensemble d'initiatives qui permet de développer des connaissances scientifiques, les compétences des élèves qu'ils soient étudiants et collégiens pour leur permettre de maîtriser des enjeux et en particulier la protection de la biodiversité et parmi ce sujet, la biodiversité marine et ça sur l'ensemble du territoire pour maîtriser les savoir-faire, préparer les élèves, collégiens et étudiants à l'exercice de leur responsabilité de citoyens. »*

M. Meunier met en avant le continuum éducatif « enseignement supérieur/enseignement secondaire » de ce programme avant d'en détailler les deux phases. D'une part la phase locale pour le collège qui traite de ces thématiques en fil rouge tout au long de l'année. D'autre part, les étudiants qui assurent une mise en scène devant un jury ainsi qu'une plaidoirie intitulée « Protégeons nos océans ».

➔ La convention CECA est approuvée à l'unanimité par le Conseil de Faculté

Sur des projets d'ouverture de formations à l'apprentissage :

Mme Sander, responsable administrative pour les Masters, soumet au Conseil de Faculté le dossier d'ouverture pour le Master 2 de Droit social (parcours Droit du travail) et le Master 2 ICEU. Le volume horaire de 420h a été atteint pour ces deux Masters. Après le vote, le dossier passera au Conseil de perfectionnement de Formasup avant le CFVU de l'Université. A l'issue de la validation finale, les formations ouvriront en apprentissage à la rentrée 2024.

- ➔ Les projets d'ouverture de formations à l'apprentissage sont approuvés à l'unanimité par le Conseil de Faculté.

Sur les questions étudiantes

Sur des subventions aux associations étudiantes :

Mme Ethuin, assesseure vie étudiante, intervient sur la première subvention : la demande de l'Union Etudiante. Cette nouvelle organisation émane de la scission de l'UNEF. A l'époque, l'UNEF avait obtenu un budget pour la rénovation de son local. Le changement de nom n'a pas été effectué sur le RIB et la subvention n'a pu être perçue.

Elle évoque ensuite Artelis, une nouvelle association qui organise des ateliers de soutien pédagogique en droit. Les étudiants demandent une subvention pour l'achat de matériel d'enregistrement audio (deux micros avec récepteurs et deux micros cravates).

Concernant la subvention du colloque pour le Master 2 de Droit public, M. le Doyen dit son désaccord, expliquant que cela relève du budget alloué au Master et que la demande doit remonter auprès de Mme Claron, responsable du service financier. En vue d'éviter des précédents de ce type.

- ➔ Les subventions aux associations étudiantes sont approuvées à l'unanimité par le Conseil de Faculté de la manière suivante :
 - Aménagement local de l'Union Etudiante : 1349,48 €
 - Achat de matériel audio pour l'association ARTEMIS : 625,96 €

Sur la dotation du prix de thèse de la Faculté

Il s'agit du même formulaire que pour 2023. Le fonctionnement général reste le même.

- ➔ La dotation de 1000€ pour le lauréat du Prix de Thèse de la Faculté est approuvée à l'unanimité par le Conseil de Faculté.

Sur l'instauration du stationnement payant dans le quartier

M. le Doyen a été alerté sur la question du stationnement payant dans le quartier Moulins où se situe la Faculté. Il ajoute que pour les résidents comme pour les professionnels, des abonnements à moindre prix ont été mis en place. Cependant, pour les étudiants, il n'y a aucune proposition pour l'instant.

M. Ben Lakhdar s'étonne que la Faculté se saisisse de cette question qui, selon lui, relève de la compétence de la Mairie. D'autant que la collectivité oriente sa politique en faveur d'une moindre utilisation des véhicules en centre-ville. Il propose qu'un personnel de la Faculté rencontre un responsable afin de traiter cette question. M. Kebbati renchérit sur les propos de M. Ben Lakhdar et regrette le manque de concertation de la Mairie car la Faculté est une institution structurante du quartier.

M. Dupont estime que la question de l'accessibilité des lieux n'a pas été discutée en concertation avec les usagers, notamment pour les personnels et étudiants qui habitent loin et suggère le développement des parkings relais à la bonne taille, quitte à effectuer les derniers mètres à pied.

M. le Doyen affiche un document relatif à l'étude mobilité réalisée sur les différents campus. La donnée majeure à retenir est que 38% des étudiants viennent à l'Université soit en voiture, soit en covoiturage. Pour le stationnement, il souhaite qu'ils bénéficient *a minima* des mêmes tarifs que les résidents.

A l'issue des discussions, il sollicite le Conseil pour être mandaté en vue d'une discussion avec un représentant de la Mairie.

- ➔ Le Conseil de Faculté mandate le Doyen pour discuter du stationnement payant dans le quartier avec un représentant de la mairie à l'unanimité.